

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du mardi 14 novembre 2023**

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni mardi 14 novembre 2023, à 18h00, à la mairie, sous la présidence de Louis TEYSSIER, maire.

Étaient présent.es : Françoise BILLON, Christian GOUX, Antoine HAUDIQUER, Lucie LEBRUN, Pauline MARTIN, Thierry MOURLON, Catherine POSTEL, Guillaume QUETIER, Valérie RENOUF, Carole SCOLAN, Guillaume THOUROUDE, Olia TOUGOUCI, Jacky VAYER.

Absences excusées : Mélanie DAUVIN (procuration à Christian GOUX), Marie GRANDAZZI (procuration à Thierry MOURLON), Gérald LEMONNIER (procuration à Carole SCOLAN).

Absences non excusées : Claude BOSQUET, Thierry LEGABLIER.

#### **I. Désignation du secrétaire**

Christian GOUX a été désigné secrétaire.

#### **II. Compte rendu du conseil municipal du 21 septembre 2023**

Il est approuvé à l'unanimité.

Valérie RENOUF remarque que dans le compte-rendu de la réunion de commission du 10 octobre relatif au projet de mutualisation de la police municipale, l'observation de Marie GRANDAZZI n'a pas été mentionnée (le maire et les adjoints sont officiers de police judiciaire et sont indemnisés en partie pour cette fonction) et demande à ce qu'elle soit ajoutée.

Le maire souhaite remercier les adjoints, Guillaume THOUROUDE et le personnel communal du service technique pour leur mobilisation et leur disponibilité suite à la tempête Ciaran du 2 novembre dernier. Au cours de cet événement, nous avons pu constater que nous ne sommes pas assez structurés et mal organisés pour gérer efficacement ces situations de crise.

L'élaboration du plan communal de sauvegarde (PCS) est donc essentielle. Guillaume QUETIER a été désigné référent élu sur ce dossier. Considérant qu'il ne pourra être présent en situation de crise (lui-même mobilisé dans le cadre de sa profession), le maire demande un.e autre élu.e volontaire en tant que référent pour ce dossier de PCS.

Guillaume THOUROUDE et Valérie RENOUF (en renfort) sont volontaires et le conseil municipal approuve.

#### **III. Décision sur la mutualisation de la police municipale avec Agon-Coutainville**

Après avoir entendu l'intervention du Major ROBINE, commandant de la gendarmerie d'Agon-Coutainville, après débat du conseil municipal,

Le maire soumet au vote les propositions suivantes :

- proposition 1 : maintien de la situation actuelle : 1 pour (Pauline MARTIN)
- proposition 2 : mutualisation de la police municipale avec Agon-Coutainville : 10 pour (Mélanie DAUVIN, Christian GOUX, Antoine HAUDIQUER, Lucie LEBRUN, Thierry MOURLON, Guillaume QUETIER, Valérie RENOUF, Louis TEYSSIER, Guillaume THOUROUDE et Jacky VAYER)
- proposition 3 : recrutement d'un garde-champêtre pour notre commune : 1 pour (Marie GRANDAZZI)
- abstentions : 5 (Françoise BILLON, Gérald LEMONNIER, Catherine POSTEL, Carole SCOLAN et Olia TOUGOUCI)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

- décide la mutualisation de la création d'une police municipale avec la commune d'Agon-Coutainville ;
- approuve l'établissement d'une convention de mutualisation pour une durée de 3 ans ;
- constitue une commission de travail comme suit : Gérald LEMONNIER, Thierry MOURLON, Guillaume THOUROUDE, Olia TOUGOUCI et Jacky VAYER, qui pourra être élargie.

Au sujet de la sécurité publique, Lucie LEBRUN évoque la question des horaires d'extinction de l'éclairage public. Une éventuelle modification de ces horaires sera examinée lors d'une prochaine commission.

#### **IV. Travaux de protection du littoral du banc du Nord : Consultation et demandes d'aides financières**

Le maire indique qu'une consultation est en cours pour l'aménagement d'une double rangée de pieux hydrauliques sur 700 ml d'une part, et la rénovation/entretien des 16 fascines en place.

Les travaux seraient effectués avant la fin mars 2024.

Compte-tenu des délais contraints, il demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à :

- valider les devis les mieux-disants
- solliciter une subvention au titre de l'AFITF
- solliciter une aide financière de la CMB selon le montant qui restera à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le maire :

- à valider les devis les mieux-disants après consultation des membres de la commission des marchés pour un montant maximum de 350 000€ TTC ;
- à solliciter une subvention au titre de l'AFITF ;
- à solliciter une aide financière auprès de la CMB selon le montant qui restera à la charge de la commune ;
- à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mardi 14 novembre 2023**

**V. Déconstruction ancienne cantine : convention avec l'EPF Normandie pour la réalisation des études techniques préalables dans le cadre du « fonds friches »**

Thierry MOURLON présente le projet de convention à passer avec l'EPF Normandie pour la réalisation des études techniques préalables à la démolition du bâtiment et à leur financement.

- études de maîtrise d'œuvre préalables, y compris les diagnostics techniques
  - mission de référé préventif qui sera sollicitée auprès du tribunal administratif (nomination d'un expert pour constater les faits qui seront susceptibles de donner lieu à un litige avec les propriétés voisines, dans le cadre des futurs travaux de démolition).
- L'enveloppe maximale prévue s'élève à 70 000€ HT.

Le financement est réparti comme suit :

	<b>Participation REGION 37.50%</b>	<b>Participation EPFN 37.50%</b>	<b>Participation Blainville/mer 25%</b>
Montant HT total maximum : 70 000€	26 250€	26 250€	17 500€
TVA maximum : 14 000€	TVA : 5 250€	TVA : 5 250€	TVA : 3 500€

Soit un total maximum pour la commune de 21 000€

Il est proposé au conseil municipal d'accepter la convention et d'autoriser le maire à sa signature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- valide le plan de financement proposé ;
- autorise le maire à la signature de la convention telle qu'elle lui a été présentée.

Par ailleurs, le conseil municipal sollicite le CAUE afin de nous accompagner dans l'établissement du cahier des charges en vue du recrutement d'un AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage) pour le projet de nouvelle construction qui suivra la démolition.

**VI. Rapport de la commission culture/communication/tourisme du 9 novembre**

Françoise BILLON donne lecture du rapport de la commission.

**1/ Bilan de saison :**

Valérie a présenté le bilan financier de l'année. On constate une dépense d'environ 7000 €. Pour l'an prochain la ligne de 20 000 € sera proposée en reconduction car le concert du camping qui était prévu en juillet est reporté à l'année prochaine avec toujours la buvette gérée par la SNSM et le groupe musical. Le cinéma en plein air qui était prévu en août est aussi reporté à peu près à la même date avec une nouvelle association comme organisatrice, « réseau générique ». Le devis est à peu près du même montant. Malgré la météo estivale capricieuse, on a quand même noté une augmentation de vacanciers étrangers sur nos côtes.

**2/ premiers projets 2023/2024 :**

- Le repas des anciens aura lieu le lundi 4 décembre au VTF. 6 personnes de la commission se proposent de venir faire le service.
  - La distribution des colis de Noël est prévue entre le 11 et 15 décembre 2023.
  - La remise du prix du fleurissement a été reportée au 29 novembre à cause de la tempête.
  - Des séances de sophrologie de groupe seront proposés le mardi soir de 18h00 à 19h00 à partir du 9 janvier 2024, dans la salle de l'étage de la mairie. Tarif de 8€ la séance (dont 3€ reversés à l'association Cap Blainville sur mer).
  - Le maintien d'un marché estival le dimanche est en questionnement, les animations seront décidées en conséquence.
- Proposition : si le marché du dimanche est supprimé, étudier animations sur le marché du mercredi (concerts, dégustations ...).
- Espace de l'ancienne gare, rue du château d'eau : développer les animations sur ce site (soirée pétanque, soirée contes à la bibliothèque pour les plus jeunes, concert, food truck ...)
  - L'artiste Bernard VIMOND propose une animation associant le théâtre et la peinture : à l'étude.
  - Jean-Michel PANSARD exposera ses nouvelles œuvres.
  - La 2<sup>ème</sup> édition de la fête de la moussette est en préparation.
  - Concernant la future salle polyvalente, une étude est en cours concernant l'éventuelle réhabilitation de la salle omnisports du VTF.
- Les associations locales ont été consultées pour connaître leurs besoins et leurs habitudes, malheureusement trop peu ont répondu.
- Le Blainvillais 3 est sorti, vous l'avez sûrement reçu à votre domicile à ce jour.
  - Nous avons reçu le planning prévisionnel du Bus France Service pour 2024.

D'autres projets seront programmés et confirmés prochainement

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la commission.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mardi 14 novembre 2023**

**VII. Mise à disposition du personnel communal au camping – reversement annuel 2023**

Le conseil municipal,

considérant le temps passé par les employés communaux pour l'entretien des bâtiments et du terrain de camping municipal, après en avoir délibéré et et à la majorité (1 abstention : Antoine HAUDIQUER),

- décide la prise en charge par le budget du camping de 70% du salaire et des cotisations correspondantes payés pour monsieur Christophe DUCHEMIN, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, pour l'année 2023, selon le tableau ci-dessous :

Salaire brut	Cotisations patronales	Coût de l'agent sur 12 mois
28 717 €	11 951 €	40 668 €

Soit une prise en charge par le budget camping de : 40 668 € X 70% = 28 468 €

- charge le maire d'accomplir les formalités et de signer les documents nécessaires.

**VIII. Projet d'extension du réseau d'assainissement collectif plage sud : Délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune d'Agon-Coutainville**

Le maire rappelle que le conseil municipal a délibéré :

- en 2021 pour le choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage (ARTELIA)
- en 2022 pour le choix du maître d'œuvre (SOGETI)

et a confié la maîtrise d'ouvrage correspondante à la commune d'Agon-Coutainville.

La répartition des dépenses était fixée à 50% pour chaque commune.

Après discussion, il a été convenu de la répartition suivante pour la totalité de l'opération :

51.5% pour Agon-Coutainville et 48.5% pour Blainville-sur-mer.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

	Dépenses HT	Recettes Subvention AESN* 40% *Agence de l'eau Seine-Normandie	Reste à charge à répartir	Part Agon-Coutainville 51.5%	Part Blainville/mer 48.5%
Assistant à maîtrise d'ouvrage ARTELIA	16 750.00 €		16 750.00 €	8 626.25€	8 123.75€
Maîtrise d'œuvre SOGETI + études géotechniques + divers	79 057.00 €	31 622.00 €	47 435.00 €	24 429.03 €	23 005.97 €
Estimation travaux 2023	539 000.00 €	215 600.00 €	323 400.00 €	166 551.00 €	156 849.00 €
Imprévus (5% des travaux)	26 950.00 €	10 780.00 €	16 170.00 €	8 327.55 €	7 842.45 €
<b>TOTAL</b>	<b>661 757.00 €</b>	<b>258 002.00 €</b>	<b>403 755.00 €</b>	<b>207 933.83 €</b>	<b>195 821.17 €</b>

Un dossier de demande d'AOT (autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime) doit être déposé rapidement.

Le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Agon-Coutainville. Celle-ci assurera la maîtrise d'ouvrage de la totalité de l'opération, pour tout dossier et toute démarche administrative, ainsi que pour toutes les dépenses concernant les travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- autorise le maire à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Agon-Coutainville pour la réalisation de la totalité de l'opération d'extension du réseau collectif d'assainissement à la plage sud ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- valide la répartition des dépenses entre les 2 communes proposée (51.5%/48.5%) pour toutes les dépenses correspondantes.

**IX. Questions diverses**

**1. Paiement d'une facture CISE TP**

Le maire informe le conseil municipal que les travaux de rénovation de la route de la Monnerie ont nécessité le changement d'une canalisation de distribution d'eau potable de diamètre 75 par une canalisation de diamètre 90 et l'implantation d'une nouvelle borne incendie. La facture correspondante s'élève à 6 559.04€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

autorise le maire au paiement de la facture susvisée en section d'investissement du budget communal.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mardi 14 novembre 2023**

**2. Budget camping – révision de crédits – DM1**

La prise en charge comptable des amortissements 2023 nécessite une augmentation des crédits inscrits au budget primitif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

décide les révisions de crédits suivants :

- section d'investissement
  - dépenses – immobilisations corporelles – 2188/21 : + 50€
  - recettes – valeur nette comptable (cessions mobilhomes) – 2188/040 : + 50€
- section d'exploitation
  - dépenses - opérations d'ordre entre section - 6811/042 : + 50€
  - recettes – autres produits de gestion courante : 7588/75 : + 50€

**3. Restaurant le Grand Herbet – renouvellement du bail à long terme :  
modification de la délibération du conseil municipal du 21 septembre 2023**

Après échanges avec les propriétaires du restaurant et la notaire,

le maire indique qu'il convient de modifier la délibération prise par le conseil municipal le 21 septembre dernier, le bail à long terme devant être établi au nom de la SCI LE TERRE NEUVA, propriétaire des constructions, et non pas au nom de la SARL MP GH, comme prévu initialement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- annule la délibération du 21 septembre 2023 ;
- accepte la résiliation des baux en cours établis au nom de la SARL MP GH pour les terrains : AX numéros 24, 25, 26 et 58 partie ;
- autorise le maire de passer avec la SCI LE TERRE NEUVA un bail à long terme pour la location du terrain communal de la plage sud, parcelles AX 27 et AX 52 et AX 58 partie (410.47 m<sup>2</sup>) ; incluant également les cabanes utilisées à des fins commerciales pour une superficie de 67.79 m<sup>2</sup>, soit un total de 478.26 m<sup>2</sup> ;
- fixe le montant du loyer annuel à 9€ le m<sup>2</sup> à compter de l'année 2023 ;
- précise que le loyer annuel payé en 2021 et 2022 ne fera l'objet d'aucune revalorisation ;
- charge l'étude de maître ALLIX-GIRARD de la rédaction du bail correspondant.

**4. Convention avec le conseil départemental pour l'organisation d'une permanence en mairie d'une assistante sociale**

Sur proposition de Valérie RENOUF, maire-adjointe,

le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

autorise le maire à la signature, avec le conseil départemental de la Manche, d'une convention fixant les conditions d'une permanence en mairie d'une assistante sociale, un matin, en semaine impaire, à compter du 5 décembre prochain.

**5. Budget camping – virements de crédits – DM2**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

décide les virements de crédits suivants sur le budget camping 2023 en dépenses d'exploitation :

article	montant
6951 – impôts sur les bénéficiaires	- 7 500€
6156 – maintenance	- 2 000€
6288 – autres services extérieurs	- 1 800€
<b>TOTAL</b>	<b>- 11 300€</b>

6215 – personnel affecté par la collectivité	+ 7 500€
6411 – salaire de base	+ 3 800€
<b>TOTAL</b>	<b>+ 11 300€</b>

**6. Budget commune – virements de crédits – DM3**

Le conseil municipal,

considérant que les crédits inscrits au chapitre 73 des dépenses de fonctionnement ne sont pas suffisants, suite aux dégrèvements d'impôts pour sécheresse remboursés aux locataires des parcelles du marais (article 7391118), dépenses non inscrites ;

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

décide les virements de crédits suivants sur le budget communal 2023 :

Section de fonctionnement – dépenses :

article	montant
6541 – créances admises en non-valeur	- 300€
7391118 – restitutions au titre des dégrèvements	+ 300€

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mardi 14 novembre 2023**

**7. Informations diverses**

- Jacky VAYER indique qu'une convention a été passée avec l'association et l'entreprise qui collectent les coquilles d'huîtres stockées au dépôt près du camping afin que la commune soit rémunérée à hauteur de 100€ par camion collecté.
- Les conseillers municipaux sont invités à participer au repas du mercredi à la cantine, le 6 décembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h.